

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brouzils Sentinelles 3S (BRZ4S) – Les Brouzils, le 19 octobre 2026

Méthaniseur de La Renaudière : le Conseil d'État rejette notre pourvoi, le dossier n'est pas clos

Le 15 octobre 2026, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi de Brouzils Sentinelles contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes, qui validait le volet ICPE du projet du Gaec La Bienvenue et d'Inject Environnement.

Nous et de très nombreux brouziliens en prenons acte avec amertume : s'en tenant strictement et frileusement à son rôle, la haute juridiction s'est prononcée sur la régularité des procédures, malgré l'inexactitude de faits du dossier.

Sur la pertinence de l'emplacement, un rappel s'impose.

En effet, Le site est présenté dans la presse à « 1,5 km du bourg ». Les relevés topographiques montrent pourtant une habitation à 76 mètres et un bourg à environ 350 mètres.

Sans prêter d'intention à quiconque, nous demandons que les chiffres exacts soient rétablis.

Toutefois, rien n'est encore construit : il est donc encore temps de réexaminer l'emplacement.

Un site plus éloigné des habitations servirait tout le monde, riverains comme exploitants, et leur épargnerait à nouveau des années de contentieux.

Cette décision donc n'est pas la fin du chemin et notre détermination reste entière.

D'autres voies de recours sont encore possibles et de nouveaux leviers non exploités sont en cours d'analyse.

Le bureau, conseillé par son avocat, dispose de quatre mois pour choisir la meilleure option et rien n'est écarté à ce jour.

Contact presse :

Eric EULA, Président

brouzils.sentinelles.3s.asso@gmail.com